

CGV-920606

UNIVERSITÉ DE MONCTON

110^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 6 juin 1992

9 h Centre universitaire de Shippagan

PRÉSENTS.ES

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Laurie Boucher
Paul L. Bourque
Édèse Bujold
Anne Church
Paul Collette
Louise Comeau
Marie-Germaine d'Entremont
Camille Ferguson
Robert Godin
Dollard LeBlanc
Achille Maillet
Yves Martin
Denis Pelletier
Anna Rail

PRÉSENTS.ES

Jacques Robichaud
Jean-Bernard Robichaud
Gilles Long, secrétaire

Invités.es

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Léandre Desjardins
Louis Malenfant
Marielle Préfontaine

EXCUSÉS.ES: Gérald Clavette, Marcelle Fafard-Godbout, Antonine Maillet,
Anne Marrec, Dennis Savoie et Laurier Thibault

ABSENTS: Georgio Gaudet, Paul Lavoie et Gino LeBlanc

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT
3

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT
3

6.	CORRESPONDANCE	3
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-920411	3
8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4
9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-920520	4
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4
10.1	Promotion de la professeure Marie Ulmer	4
11.	SUIVI DU SAC-920528	5
11.1	Statut de l'École d'éducation physique et de loisir	5
11.2	BEd (préscolaire)	5
11.3	FR 1875 et FR 1876	6
11.4	Formation infirmière	6
11.5	Contingement	6
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920520	6
12.1	Maîtrises hors campus	6
12.2	Sciences infirmières	7
13.	LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE	10
14.	LE DOSSIER DU CUS	10
15.	CGV: MANDATS ARRIVANT À ÉCHÉANCE	11
16.	RAPPORT DU RECTEUR	8 et 11

18.3	Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau	15
19.	PROCHAINE RÉUNION	16
20.	CLÔTURE	16
	ANNEXES	17
	ANNEXE A: Procès-verbal CCJ-920520	18
	ANNEXE B: Rapport du Recteur	46
	ANNEXE C: Inscriptions 92-93	67
	ANNEXE D: Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau	68

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 3. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes, plus particulièrement à Denis Pelletier, étudiant du CUSLM. Se sont excusés: Gérald Clavette, Marcelle Fafard-Godbout, Antonine Maillet, Anne Marrec, Dennis Savoie et Laurier Thibault.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts

- 18.1 Inscriptions 92-93
- 18.2 Propositions de congés
- 18.3 Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau

Monsieur le Président informe les membres que Marie Brunelle, conseillère en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste, viendra présenter son rapport dans le cadre du *Rapport du Recteur*.

R: 01-CGV-920606

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Anne Church

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

6. CORRESPONDANCE

Prière de voir le *Rapport du Recteur* pour les lettres expédiées au Premier ministre McKenna et au ministre Losier, relativement au développement du CUS.

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Louise Comeau

"Que le procès-verbal CGV-920411 soit adopté tel que corrigé."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

8. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Rien à relever.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-920520

R: 03-CGV-920606

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Achille Maillet

"Que le procès-verbal CEX-920520 soit reçu."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

10.1 Promotion de la professeure Marie Ulmer

R: 04-CGV-920606

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Laurie Boucher

"Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, que la promotion au rang d'agrégé de la professeure Marie Ulmer soit accordée en date du 1^{er} juillet 1991 étant donné qu'elle était admissible à cette date et que l'étude de son dossier avait été reportée d'une année parce qu'elle était en congé sabbatique."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

En ce qui concerne la résolution 04-CEX-920520, il n'est pas nécessaire d'avoir une résolution du Conseil parce que cela a déjà été approuvée avec le projet.

- Quant au point 6 relatif à la présentation du budget, y a-t-il eu une décision de prise?

11.1 Statut de l'École d'éducation physique et de loisir

Léandre Desjardins précise que l'École d'éducation physique et de loisir gère le programme de loisir de même que les sports universitaires, domaines qui ont peu d'intérêt pour la Faculté des sciences de l'éducation. Une annexe qui prévoit les modalités pour les programmes de formation à l'enseignement a été déposée au Sénat.

R: 05-CGV-920606

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Yves Martin

"Que le statut d'école détachée soit conféré à l'École d'éducation physique et de loisir selon les dispositions des Statuts et règlements de l'Université de Moncton et selon l'entente avec la Faculté des sciences de l'éducation."

- Y a-t-il des coûts attachés à court ou à long terme?
- VRER: Directement, l'École ne demande rien. À l'École, ils ont des plans de développement qui sont indépendants de cette résolution.
- Est-ce que cette École a été évaluée par quelqu'un de l'extérieur?
- VRER: Le programme d'enseignement en éducation physique a été évalué récemment. Nous avons le rapport de l'évaluateur.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

11.2 BEd (préscolaire)

Le Sénat a apporté des modifications majeures à trois programmes. Il s'agissait de programmes hautement spécialisés qui sont devenus une concentration pour deux d'entre eux. En ce qui concerne le programme de l'École de nutrition et d'études familiales, le programme est devenu une majeure. Ces modifications sont moins exigeantes en ressources, mais on y gagne énormément en qualité de formation.

Pour ce qui est du BEd (préscolaire), il s'agit d'un nouveau programme. Avec l'introduction des maternelles publiques, il y a un besoin de former des éducateurs et on vise cette cohorte d'étudiants. Quand la cohorte sera terminée, le programme sera fermé. C'est un programme de l'Éducation permanente qui doit s'autofinancer.

R: 06-CGV-920606

gouverneurs. Le Sénat a reçu cette demande et la décision de ne pas créditer ces deux cours a été annulée.

11.4 Formation infirmière

Le Sénat a été saisi du projet concernant la formation en sciences infirmières. Le projet de loi en vigueur dit qu'il ne sera plus possible d'être infirmière par le biais des écoles à programme de deux ans. La CESPМ a mis sur pied un comité qui regarde les implications. Le Sénat a reçu un premier texte. On devra doubler nos capacités de diplomation. Lorsque nous aurons une proposition plus complète, nous reviendrons au Conseil.

11.5 Contingentement en Éducation

Avec le résultat du contingentement, on a observé que les demandes d'admission ont beaucoup diminué. Pour ceux qui veulent s'inscrire, il n'y a pas de problèmes s'ils ont un dossier respectable. Il y aura quelques déplacements d'étudiants vers un Centre qui n'est pas un premier choix.

12. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920520**

(Voir l'annexe A, page 18)

12.1 Maîtrises hors campus

Léandre Desjardins explique. Un certain nombre de demandes semble augmenter pour une clientèle à temps partiel. L'Université a déjà de l'expérience avec la maîtrise en administration publique. Les demandes augmentent au point où ça devient inquiétant. On a choisi de mettre sur pied une petite équipe qui nous fournira un rapport afin de savoir comment on pourrait s'occuper de ce problème.

- De quelles domaines les demandes viennent-elles?
- VRER: En éducation. Il y a également beaucoup de demandes en service social. Il y a toujours eu des demandes pour faire la maîtrise en psychologie à temps partiel. Il y a aussi le MBA.
- Il y a un domaine où une maîtrise à temps partiel est offerte. Les raisons peuvent-elles s'appliquer à d'autres domaines?
- VRER: Dans le cas de la MAP, il y a eu des prévisions de faites. Pour les autres, il y a très peu de prévisions. Pour certains cas, on pourra le faire. Pour d'autres, il faudra faire des compromis. Un autre objectif est d'assurer que les programmes de 2^e cycle soient un peu plus axés sur la recherche.
- Il faudra faire attention. De plus en plus les entreprises ont tendance à régler les problèmes en faisant différents plans. Est-ce qu'il y a une

qualité. Ensuite voir si ce Centre peut livrer la marchandise; mais non pas l'éliminer au départ.

Monsieur le Président souligne la fin des mandats d'Anne Church et de Laurier Thibault au Comité conjoint de la planification.

12.2 Sciences infirmières

- Y a-t-il quelqu'un des Centres du Nord sur ces comités?
- VRER: Ces comités ont été formés par la CESP.M.
- Si je comprends bien le modèle de prestation envisagé, selon les points 14 à 18, les Centres du Nord donneraient les quatre années?
- VRER: Dans le document présenté au Sénat, on a voulu respecter un certain nombre de principes. Il y a un nombre de stages importants dans ce programme. La première partie, c'est surtout des cours. Les 3^e et 4^e années sont surtout des stages pratiques. Pour ces deux années, il serait avantageux d'avoir une structure provinciale pour bien gérer l'encadrement. Pendant cette même période, il y a aura très peu de cours. On pourrait les rejoindre par l'enseignement à distance.
- Le stage clinique est quand même cyclé. Est-ce que l'étudiant sera inscrit dans le Centre du Nord?
- VRER: Pour l'inscription, je ne peux répondre; on n'a pas abordé cette question.
- Recteur: La proposition sur la table émane d'un comité qui fait état des réflexions entre UNB et U de M. On tente de concentrer les cours théoriques durant les deux premières années. Ce modèle des deux premières années serait offert dans les trois Centres. Les deux années suivantes sont des expériences cliniques qui doivent se prendre dans un milieu clinique. On pourrait en avoir à Campbellton qui viendraient de l'un ou l'autre des Centres. Il faudra une coordination provinciale. Quand à savoir à quel Centre ils vont s'inscrire pour les années 3 et 4, selon le modèle, il n'y aurait pas de problème s'ils s'inscrivent à l'un ou l'autre des Centres. C'est une question administrative. On n'a pas amené de réponse jusqu'à ce point. La place où l'étudiant va s'inscrire sera mineure.
- VRER: À UNB, ils ne sont pas rendus aussi loin que nous le sommes. Ils parlent de deux programmes, soit un à Saint-Jean et un à Fredericton. Nous, on essaie d'avoir un programme dans les trois constituantes. Sur le plan administratif, on ne s'est pas posé de questions. Sur le plan académique, on voit à la possibilité de voir fonctionner un programme.
- Au numéro 20. si on va l'étudier. comment peut-on écrire cela?

gestion de ce programme?

- Recteur: Oui, ces programmes seront offerts pour nous dans les trois constituantes et pour UNB à Saint-Jean et à Fredericton. On essaie d'avoir une coordination commune. Nous, on continue notre mandat d'offrir ce diplôme pour ceux de langue française.
- Les autres vont disparaître?
- Recteur: Les associations professionnelles vont rester.
- VRERA: Les centres communs d'admission vont rester. C'est l'Association qui a demandé cela. Le Gouvernement a adopté ce que l'Association avait demandé. L'Université ira chercher une accréditation nationale.

PAUSE 10 h 10

REPRISE 10 h 20

16. **RAPPORT DU RECTEUR**

(Voir l'annexe B, page 46)

Monsieur le président souhaite la bienvenue à Marie Brunelle, conseillère en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste.

Jean-Bernard Robichaud précise que, dans son rapport, il fait mention de ce dossier. Comme madame Brunelle rencontrait des gens hier, nous avons conclu qu'elle pourrait faire un premier bilan. En juin, l'an passé, nous avons eu une grosse discussion sur le principe d'une politique. En décembre, après consultation, nous avons proposé la politique détaillée et nous avons ensuite procédé au recrutement de la conseillère.

Marie Brunelle se dit heureuse de l'occasion de rencontrer les membres du Conseil. Il s'agit d'un rapport exhaustif. Ce rapport avait été fait à l'intention du Recteur. Au début du mois, j'avais senti le besoin de faire un rapport, après 4 mois en fonction, pour savoir si je m'orientais correctement. Mes principes fondamentaux sont la diffusion, l'information et la responsabilisation. La responsabilité de chacun est importante dans ce dossier. Le 16 mars a été une date importante en ce sens que des copies de la politique ont été expédiées à la communauté universitaire. J'ai rencontré plusieurs groupes d'employés à la demande de certains cadres. J'ai rencontré environ la moitié du personnel. Ma perception est que ces sessions d'information amènent des questions et des commentaires. C'est très profitable. Une politique peu connue est une politique non profitable. Je vois la politique comme un moyen de prévention. J'ai rencontré les conseils étudiants des facultés et écoles. Avec CKUM, nous avons préparé des capsules d'information. À la rentrée, nous aurons un kiosque et on aura des affiches pour la promotion de la politique. À savoir s'il y a eu des plaintes, j'ai reçu environ 60 demandes d'information. Ce ne sont pas toutes des demandes de victimes, mais des demandes d'information. J'ai reçu 3 plaintes. Il est normal qu'en début de fonction, les gens ne me connaissent pas beaucoup. Je vais conclure en disant que je ne sens plus d'agressivité concernant cette question. On peut sentir une résistance, mais le climat est positif.

- Je félicite monsieur Malenfant d'avoir déniché cette personne. Elle a fait une bonne présentation; ça augure bien. Concernant les plaintes, est-ce de professeur à élève où si ce sont les jeunes entre eux? Est-ce dans la communication? Est-ce qu'il y a beaucoup de plaintes informelles comme dans les relations sociales?
- Brunelle: Il y a une plainte qui a eu lieu entre étudiants. Il y a aussi de la violence conjugale dans les jeunes couples. Je n'ai pas eu écho encore de cette situation. Il semble y avoir ce genre de problèmes. En mars, il y a eu un colloque à Halifax sur la notion sexuelle sur campus. Cette notion entre les étudiants, les universités sont en train d'y réfléchir. La réflexion se continue.
- VRRHAE: La sélection de madame Brunelle a été faite par un comité présidé par le Recteur.
- Brunelle: Avec le service que dirige monsieur Malenfant, j'ai eu une bonne collaboration de même que tous les autres services à l'Université. Les portes sont ouvertes.
- Dans le domaine de la toxicomanie, il y a une section primaire, une section secondaire et une section tertiaire. En mettant de la pression aux niveaux primaire et secondaire, on va arriver à diminuer le nombre de plaintes. Je suis content de la direction prise.
- Y a-t-il quelqu'un dans les autres centres?
- VRCUSLM: Au CUSLM, il y a un comité, présidé par une professeure.
- Brunelle: J'ai fait des contacts préliminaires. Il pourra y avoir une collaboration.
- VRCUS: Un comité a été mis en place. La venue de Marie Brunelle dans le cadre du colloque pour les employées de bureau s'inscrit dans la perspective d'un premier contact.
- Brunelle: Concernant le comité pour recevoir les plaintes, il est en voie d'élaboration. Le Recteur a demandé aux différentes associations des suggestions de noms. On a également rejoint le Conseil sur le statut de la femme. Nous aurons des entrevues. Au mois d'août, on donnera une formation à ces personnes.
- Recteur: Cette politique est une étape au niveau de la condition féminine. La conseillère serait la secrétaire de ce comité. La dimension préventive va se continuer.

(Applaudissements).

13. LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Jean-Bernard Robichaud fait état de l'évolution du dossier. Il y a sept comités thématiques, présidés par les vice-recteurs, qui ont étudié les thèmes. Les résultats des travaux sont disponibles. Le Comité de régie interne se penche sur la prochaine étape et sur le contenu. Il faut une première ébauche du plan sous l'égide de la

14. LE DOSSIER DU CUS

Jean-Bernard Robichaud précise que cette question fait partie de son rapport. J'ai écrit au premier ministre Frank McKenna. À la collation des diplômés du CUSLM, le ministre Valcourt a laissé entendre qu'il était d'accord pour le volet académique. Dans ma lettre je lui dis: "L'Université serait prête à entreprendre dans un seul projet la construction des installations académiques pour lesquelles un financement est acquis en principe, et du gymnase pour lequel il n'y a pas actuellement de formule de financement; à condition que le gouvernement provincial s'engage à rembourser à l'Université les coûts d'intérêt de l'emprunt et ce jusqu'à ce que le financement soit acquis via les fonds de la CESP. On estime que le coût de construction de cet ajout au projet initial serait de l'ordre de 2,5 millions." C'est la proposition qu'on a faite au Premier ministre. La réponse du Gouvernement est qu'il ne pourrait prendre cet engagement et que le ministre Denis Losier viendrait nous rencontrer. Nous l'avons rencontré et on a repris la discussion et la lettre adressée au ministre Losier fait état de la discussion. Une séquence est proposée pour l'ensemble du développement.

Le Vice-recteur du CUS a rencontré monsieur Losier et il a reçu une réaction à cette lettre à l'effet que si le Conseil des gouverneurs sanctionnait la proposition de la lettre du Recteur, le Gouvernement s'engagera à aller de l'avant. Donc ils attendent la position officielle de l'Université avant d'entamer le processus. La résolution donnerait la position claire.

R: 07-CGV-920606

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par Yvan Bastien

"Le Conseil des gouverneurs adopte le contenu de la lettre du recteur, Jean-Bernard Robichaud, en date du 1^{er} juin 1992, adressée au ministre Denis Losier, relativement au développement du Centre universitaire de Shippagan".

- Dans le mandat officiel, le travail est bien fait pour l'équilibre des régions. Au point de vue stratégique, c'est drôlement bien fait. Je demande aux autres gouverneurs de le regarder de façon objective.
- On a une chance, par le CUS, de voir grandir l'Université. Il faut sauter dessus parce que dans trois à six mois, les deux paliers gouvernementaux ne seront peut-être plus prêts.
- Président: Je suis d'accord. Il faut prendre notre part de responsabilité et aller de l'avant. La population du Nord-Est est derrière le CUS et l'Université de Moncton va y gagner.
- L'opportunité est là, il faut aller de l'avant.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

nomination en tant que membre de la Société royale du Canada."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 11-CGV-920606

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Anne Church

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

17. CUM: NOMINATIONS

Louis Malenfant, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, explique.

R: 12-CGV-920606

Il est proposé par Édèse Bujold et appuyé par Anne Church

"Que le professeur Fernand Landry soit nommé doyen de l'École de droit pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1997."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 13-CGV-920606

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Camille Ferguson

"Que le professeur Rodrigue Landry soit nommé doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1997."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 14-CGV-920606

Il est proposé par Louise Comeau et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

Il est proposé par Achille Maillet et appuyé par Paul L. Bourque

"Que le professeur Jean-Guy Ouellette soit nommé vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1997.

Que le professeur Maurice Rainville soit nommé vice-doyen de la Faculté des arts pour un mandat d'un an, soit du 7 juin 1992 au 30 juin 1993.

Que la professeure Phyllis LeBlanc soit nommée directrice du Département d'histoire-géographie pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995.

Que le professeur Francis Coutellier soit nommé directeur du Département des arts visuels pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995.

Que le professeur Pierre Arsenault soit nommé directeur du Centre international de la common law en français (CICLEF) pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993.

Que la professeure Aurée Cormier soit nommée directrice du Centre de recherche sur les aliments pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 16-CGV-920606

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Camille Ferguson

"Que le Conseil des gouverneurs autorise le Comité exécutif à nommer le vice-doyen de l'École de droit et la directrice de l'École des sciences infirmières."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Inscriptions 92-93
(Voir l'annexe C, page 67)

Gilles Long attire l'attention des membres sur les confirmations d'admission. Au CUM, nous avons 172 confirmations de moins par rapport à l'an passé. L'an dernier, la grosse augmentation était au CUM et, cette année, ce sera dans les deux centres du Nord. On s'attend à une légère augmentation au CUM. Pour ce qui est du CUS, ils ont 61 confirmations de plus tandis qu'au CUSLM, ils en ont

- Il ne faut pas mettre toute la baisse de l'Éducation sur le contingentement.
- Je suis heureux de voir qu'il y a une orientation vers les sciences.

18.2 Propositions de congés

Louis Malenfant explique. Dans le cas de Michèle Caron, elle avait une clause contractuelle l'obligeant à terminer sa maîtrise.

R: 17-CGV-920606

Il est proposé par Laurie Boucher et appuyé par Achille Maillet

"1. Congé sans solde

Conformément à l'article 26 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde de cinq mois soit accordé à la professeure Michèle Caron (École de droit) à partir du 1^{er} juillet 1992 afin de lui permettre de terminer les exigences de sa maîtrise en droit.

2. Congés d'études avec bourse

Afin de permettre à deux membres du personnel de poursuivre leurs études au niveau du doctorat,

- *qu'un congé d'études de 8 mois avec bourse de 10 000\$ soit accordé à Ronnie-Gilles LeBlanc du Centre d'études acadiennes;*
- *qu'un congé d'études de 12 mois avec bourse de 17 000\$ soit accordé à Charles Babineau de l'École d'éducation physique et de loisir.*

Ces deux personnes débuteraient leur congé d'études le 1^{er} septembre 1992 et leur bourse proviendrait des fonds de la campagne financière prévus à cette fin."

- Concernant Charles Babineau, de quel projet s'agit-il?
- VRRHAE: Il dirige un projet pour la réhabilitation cardiaque. C'est dans ce domaine qu'il va faire un doctorat. Il est accepté à Montréal et à Laval.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

du Canada soit adopté."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

Monsieur le Président demande des commentaires concernant l'abolition de deux sports à l'Université de Moncton.

- VRER: Comme l'École d'éducation physique et de loisir n'a pas reçu de somme additionnelle dans son budget et que les coûts augmentent, et suite à l'analyse de la situation, ils ont décidé d'enlever certains sports. Le choix a été fait en considérant les compétitions universitaires, l'équilibre entre le sport masculin et le sport féminin et ce qui se fait dans les écoles. Le choix s'est arrêté sur deux sports, soit le ballon volant masculin et le hockey sur gazon pour les filles. C'est l'École qui a fait l'analyse et ils ont consulté. La décision s'est prise un peu rapidement parce qu'ils avaient la pression des médias.
- Y a-t-il du nouveau concernant les Aigles bleus?
- VRER: Il y a un poste qui a été annoncé. Ce qui se produit à l'heure actuelle, est qu'il y a des déplacements de tâches à l'intérieur de l'École.
- VRRHAE: Il y a 2 questions à savoir si l'Université allait avoir un entraîneur à temps complet ou à temps partiel. Sur cette question, nous avons eu des discussions. Nous avons convenu d'annoncer ce poste à temps plein, mais temporaire pour un an. Il y a des possibilités pour l'Université d'avoir une entente de prêt de service. Ce serait une situation heureuse. Le choix devrait se faire la semaine prochaine.
- Est-ce que le nombre de participants à ces sports a été pris en considération?
- VRER: C'est pour cela que j'ai dit qu'on avait regardé ce qu'il y avait dans les écoles secondaires.
- Est-ce que les entraîneurs sont tous des enseignants dans cette École?
- VRER: Nous avons des professeurs qui ont une charge d'entraîneur, mais on en a qui sont à temps partiel pour l'entraînement seulement.
- Il y a eu une lettre dans l'Acadie Nouvelle où on disait que les professeurs dans les écoles de la Province ne sont pas impressionnés par cette décision. Dans les écoles publiques, les entraîneurs ne sont pas rémunérés et de plus ils vont chercher les fonds eux-mêmes. Cela mérite d'être considéré.

19. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 26 septembre 1992, à Edmundston.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES